

## PLAN DU TRAVAIL

### INTRODUCTION

- 0.1. Problématique
- 0.2. Hypothèse de travail
- 0.3. Objectifs de l'étude
- 0.4. Intérêt de l'Etude
- 0.5. Délimitation du sujet
- 0.6. Méthodologie du travail

*07. Subdivision du travail*

### CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

*1.1. EDUCATION*

*1.1.1. MILIEUX APPROPRIES A L'EDUCATION DE L'ENFANT*

*I.1.1. MILIEU FAMILIAL*

*II.1.2. MILIEU SCOLAIRE*

*II.1.3. MILIEU PROFESSIONNEL*

*1.2. LA CITOYENNETE*

*1.3. EDUCATION A LA CITOYENNETE*

*1.3.1. Dimensions de l'éducation à la citoyenneté*

*1.3.1.1. Démocratie*

*I.3.1.2. Développement*

*1.3.1.3. Droits personne*

*1.31.4. Paix*

*1.3.2. Lieux d'éducation à la citoyenneté*

*1.5. CARACTERISTIQUE D'UN BON CITOYEN DEMOCRATE (1)*

*1. Le citoyen est ouvert au changement*

*2. en est militant*

*3. Le citoyen maîtrise la pensée critique*

*4. le citoyen est capable de mise en perspective*

*5. Le citoyen accueille favorablement l'altérité*

*6. Le citoyen construit son identité et choisit ses appartenances*

*7. Le citoyen démocrate sait se libérer de la mémoire*

### CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE

*II.1. MILIEU D'ETUDE : La sous-division de N'djili*

*II.1.1. Organisation*

*II.1.2. Missions*

*II.2. POPULATION ET ECHANTILLON D'ETUDE*

*II.2.1. Population d'enquête*

*II.2.2. ECHANTILLON D'ETUDE*

*II.2.2. ECHANTILLON d'ETUDE*

---

<sup>1</sup> MARTNEuR., et LAViaE, op.cit, pp.35-37.

*II.3. METHODE & TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES*

*II.3.1. Technique documentaire*

*II.3.2. Echelle d'évaluation*

*II.4. ENQUETE PROPRESMENT DITE*

*DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE*

**CHAPITRE III. VOIES ET MOYENS POUR ASSEoir LA PROMOTION**

*II.1 LA PROMOTION DE L'EDUCATION A LA CITOYENNETE A L'ECOLE*

*III.2. La promotion de l'éducation à la citoyenneté en famille*

*III.3. la promotion de l'éducation à la citoyenneté dans la société.*

*III.3.1. Les Eglises*

*III.3.2. Les associations culturelles*

## INTRODUCTION

### 0.1. Problématique

Le monde actuel est en perpétuelle mutation et chaque pays averti cherche à se développer, culturellement et socialement. Et pour atteindre ces objectifs, chaque pays s'organise pour élaborer une bonne politique d'éducation de ses « citoyens ». Cette éducation qui trouve racine notamment au niveau de l'école, reste et restera une garantie, un espoir pour la jeunesse et pour la nation.

Dans ce cadre, conformément à la déclaration et au programme d'action pour la culture de la paix adoptés par les Nations-Unies, l'éducation doit promouvoir des connaissances des valeurs, des attitudes et des aptitudes favorables au respect des droits de l'homme ainsi qu'à un engagement actif en faveur de la défense de ces droits et de la construction d'une culture de paix et de la démocratie.<sup>2</sup>

Il sied de souligner que bien avant l'arrivée des européens, selon BIKAY<sup>3</sup> notre pays n'avait aucune organisation scolaire. L'éducation était l'exclusivité de la famille où chaque enfant apprenait le métier de son père, il ne décidait de rien de son initiation pour sa propre vie.

Ainsi l'individu était formé dans l'optique de pouvoir s'adapter à son environnement, le maîtriser pour la survie voilà pourquoi souvent le riverain était initié à la pêche, le forestier à la chasse, à la cueillette.

---

<sup>2</sup>

<sup>3</sup>

Par ailleurs d'après MATANGILA<sup>4</sup>, la société traditionnelle congolaise, était consciente de l'importance de la formation et de l'éducation de la jeunesse pour la sauvegarde du groupe. Les jeunes étaient initiés aux valeurs communes, aux normes de la vie du groupe, aux responsabilités de père, d'époux et de l'oncle. Bref, ils étaient formés pour la vie.

Cependant, à l'approche de l'indépendance, pendant les années 1948, les colonisateurs ont eu le souci de créer un type d'enseignement dont l'objectif était, d'une part de préparer les noirs à jouer un rôle utile dans son milieu traditionnel ou extra-coutumier et d'autre part, d'assurer à des degrés divers la formation d'une élite autochtone qu'on a appelé l'évolué.<sup>5</sup>

L'éducation d'après MANTANGILA<sup>6</sup> n'est pas endoctrinement, mais formation à la liberté, à la responsabilité, à la critique et à la capacité d'opérer des choix librement consentis.

Il s'agit de former le citoyen à l'acceptation de la pluralité des points de vue et des opinions. Ainsi, les autorités politico-éducatives de la deuxième république se sont préoccupées de former l'enfant congolais à l'intégration totale de la société, notamment à le préparer à poursuivre des études ultérieures et à l'inciter à savoir l'amour de la patrie par l'instauration du cours d'éducation civique et politique dans le programme d'enseignement. Mais en observant la façon dont ces programmes sont tracés, il convient de relever que les autorités se sont plus penchées sur les notions telles que le patriotisme, les armoiries de

---

4

5

6

la République, la colonisation, d'où l'absence de la notion réelle du civisme.<sup>7</sup>

Ce cours d'éducation civique et politique jadis enseigné dans les établissements scolaires congolais était apparenté à ce qu'on appelle « L'instruction civique ». Celle-ci d'après ISANZALA<sup>8</sup> se souciait de transmettre au respect inconditionnel des institutions et de la loi, une vision nationaliste de l'histoire et de géographie axée aux racines et au mépris des autres cultures. Cette instruction civique a longtemps été confondue avec l'appropriation intensive de quelques principes moraux et évoquaient le respect de l'autorité et conformisme social.

A présent, l'enfant est reconnu comme une personne à part entière ayant des droits et pensant par elle-même, l'objectif de la formation du futur citoyen est dans ce cas radicalement modifié.

France MORIN<sup>9</sup> soutient qu'apprendre à devenir un citoyen de demain est plus qu'une matière au programme. Cela devrait être l'un des objectifs essentiels du projet éducatif de l'école. Contrairement à l'instruction civique, l'éducation à la citoyenne ne se limite pas seulement à la mémorisation de quelques connaissances, nouvelles, mais elle dit aussi permettre à tout citoyen d'acquérir des attitudes d'ouverture à l'autre ainsi que des habilités de communication et de coopération.

Elle est, par ailleurs, fondée sur les valeurs de l'idéalité démocratique une condition incontournable pour former des citoyens réellement intégrés dans leurs société nationale, voire internationale,

---

7

8

9

ayant l'amour de leur partie et capables de construire ensemble dans un esprit d'unité et de solidarité une société démocratique.

Cette éducation à la citoyenneté d'après HENAIRE J.,<sup>10</sup> a pour objet de préparer les enfants et adolescents à participer aux affaires de la cité.

Selon le Bureau international de l'éducation (BIE) quatre dimensions sous-tendent l'éducation à la citoyenneté. Il s'agit : des droits de la personne, de la démocratie, du développement et de la paix.

Par ailleurs, Chaque discipline peut et, mieux, doit contribuer directement et indirectement à l'éducation pour les droits de l'homme, la paix et la démocratie, notamment dans l'enseignement primaire, et secondaire. Il s'agit notamment des cours de mathématique, des sciences naturelles et biologies, ainsi que les cours des diverses autres disciplines.

Au niveau de l'enseignement secondaire, d'après AMARA FOFANA<sup>11</sup> les cours d'histoire devraient amener les élèves à apprécier la signification du cheminement, des luttes qui ont amené au respect des droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels et les cours des sciences naturelles (géographie) et biologie ont un rôle important pour démontrer l'absurdité de certaines théories qui prétendent justifier le racisme la génétique.

Quant à Cheikh Saod-Bouh KAMARA<sup>12</sup>, dans le cycle primaire et dans les établissements secondaires, à travers les leçons d'instruction morale, d'histoire ou de géographie, l'écolier se familiarise avec les

---

<sup>10</sup>

<sup>11</sup>

<sup>12</sup>

notions essentielles de civisme. Il faudra étendre cette instruction aux autres disciplines telles que l'éducation à la vie, la sociologie et la philosophie pour les grandes classes.

De Tout ce qui précède, la préoccupation de notre étude consiste à :

- vérifier si « l'éducation à la citoyenneté est prévue, assurée, favorisée en milieu congolaise ?
- à déterminer à quel degré les comportements, les attitudes et les connaissances liées à la citoyenneté sont-ils supposés être, véhiculés à travers les enseignements d'histoire et de géographie ?
- Vérifier si les variables : nature de cours enseigné, sexe, âge et le réseau influencent les réactions des enseignements enquêtés ?
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté dans les écoles de la ville par le canal de branches suivantes :
  - ✓ Géographie
  - ✓ Histoire
  - ✓ Education à la vie
  - ✓ ECM

## **0.2. Hypothèse de travail**

Au regard du contenu voire des cours d'histoire et de géographie dispensés dans les établissements d'enseignements congolais, au niveau secondaire, lequel contenu porte notamment sur les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels, les hypothèses suivantes peuvent être formulées :

1. Certains comportements, attitudes et connaissances liés à l'éducation à la citoyenneté seraient véhiculés à travers les enseignements, des cours susmentionnés ;
2. La façon d'apprécier ces traits de comportement liés à l'éducation à la citoyenneté par les enseignants dans leur transmission auxiliaire varierait en fonction du sexe, de l'âge et de la nature de cours enseignés.

### **0.3. Objectifs de l'étude**

Notre étude poursuit les objectifs ci-après :

- Soumettre aux enseignants des cours d'histoire, de géographie, d'éducation à la vie, de civismes et de géographie, pour appréciation des valeurs de l'éducation à la citoyenneté liées aux quatre dimensions traits probablement identifiés à travers la littérature.
- Déterminer aussi les variables des sexes, réseaux d'enseignement, âge de nos sujets enquêtés.

### **0.4. Intérêt de l'Etude**

L'intérêt de l'étude est évident, l'éducation est fondatrice de l'histoire commune du peuple. La culture démocratique est une éducation au libre choix. Il faut promouvoir non une formation « bourrage », «non des têtes biens pleines, moins des têtes bien faites ». Il faut alors initier les jeunes congolais à la critique et au jugement, à la remise en cause des premières évidences à la croissance de l'acuité du regard par l'exercice de la réflexion et par la soumission de la conscience à l'assène de la raison.

Ceci n'est possible que quand les jeunes bénéficient d'une éducation à la citoyenneté active et participative. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre que l'éducation n'est pas seulement un droit, mais bien plus un devoir pour tous. Elle est indispensable à toutes les opérations du développement.

En effet, la finalité principale d'une éducation à la citoyenneté ou une éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie est de développer en chacun le sens des valeurs universelles et les types de comportement sur lesquels se fonde une culture de paix. Il est possible d'identifier même dans des contextes socioculturels les différentes valeurs susceptibles d'être universellement reconnues.

### **0.5. Délimitation du sujet**

Notre étude se limite à identifier les traits de comportement liés aux dimensions de l'éducation à la citoyenneté, d'autre part, la promotion de l'éducation à la citoyenneté, par le canal d'un certain nombre de branches notamment le civisme, géographie, histoire, éducation à la vie. Partant de nos constats et de nos analyses, nous soumettons à un certain nombre d'enseignant de la sous-division de N'djili sélectionnés année scolaire 2012-2013 de recommandation pouvant leur permettre d'assurer leur tâche avec peu plus d'essence.

### **0.6. Méthodologie du travail**

Pour la réalisation de notre travail nous avons fait recours à la fois à la méthode d'enquête et au technique d'analyse documentaire. Notre population d'étude est constitué des écoles secondaires de la sous-division de N'djili de la division urbaine Kin-Est notre échantillon est

constitué de 110 enseignants dont l'histoire 27 géographie 28 civisme et autres 27.

### ***07. Subdivision du travail***

Hormis l'Introduction et la conclusion générale, notre travail comprend trois chapitres concernant l'approche théorique. Nous expliquons de manière succincte quelques termes essentiels utilisés dans notre étude. Le deuxième chapitre comprendra l'identification de traits de comportement observés chez les apprentis et dans les trois chapitres suivants nous proposerons les voies et moyens pour asseoir la promotion de l'éducation à la citoyenneté.

## CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

Dans ce premier chapitre, nous expliquerons de manière succincte quelques termes essentiels utilisés dans notre étude. Il s'agit notamment de 'éducation, de la citoyenneté et enfin de 'éducation à la citoyenneté.

### 1.1. EDUCATION

Pour John Dewey cité par ISANZALA (<sup>13</sup>), l'éducation est un processus de développement, d'enrichissement et de culture ; au sens large, est un moyen d'une continuité sociale de la vie.

Pour sa part, Emile PLANCHARD cité par KUNIBI-Nagine (<sup>14</sup>), dit qu'éduquer, c'est modifier dans le sens déterminé, c'est conduire d'un état à un autre. Enfin, l'éducation est un acte de toi à l'humanité, à l'avenir et l'éducation au XXI<sup>e</sup> siècle aura une autre tâche vitale à assumer Celle de veiller à ce que la dépendance grandissante à l'égard de la science et de la technologie ne déshumanise pas la vie et ne la mette pas en péril.

De ce fait, l'éducation est considérée comme l'allié indispensable du progrès scientifique et technologique. Cependant, pour que l'éducation serve bien la société, il faut - qu'elle développe non seulement les compétences, mais aussi le sens professionnel et moral ; sans la médiation de la conscience sociale et culturelle qui sont les fruits de l'éducation, il ne peut y avoir un développement durable pour tous.

---

<sup>13</sup> SANZALA Murato, op,cit, p.4,

<sup>14</sup> Kums Nagine, Essais d'analyse psychosociologue du nouveau discours politique congolais Mémoire nèdt, UNIKIN, FPSA, 1999, p19.

C'est ainsi qu'on parle aussi de l'éducation nationale qui est l'ensemble des services chargés de l'organisation, de la direction et de la gestion de tous les ordres de 'enseignement public et du contrôle de l'enseignement privé ; de l'éducation surveillée qui est l'administration dont dépendent les différents établissements. Pour l'UNESCO <sup>(15)</sup>, l'éducation est alors un processus continu d'acquisition et d'amélioration des connaissances et compétences, un moyen exceptionnel pour assurer le développement personnel de l'individu, accroître les relations entre les personnes, groupe et nation.

Les valeurs de l'éducation à travers les enseignements de l'histoire et de géographie est la partie d'enseignement destinée à donner aux élèves la formation morale et sociale qui les prépare à leur rôle du citoyen. Cette éducation se compose de dégager, à partir de l'analyse du concept de développement, considéré comme le but qui vise tout projet de société moderne, les qualités que doivent revêtir un bon citoyen pour contribuer au développement de son pays. Il convient de signaler que c'est par l'éducation que la société transmet un ensemble des attitudes et des vertus grâce auxquelles la jeunesse maîtrise son environnement et développe un style de vie et un savoir-faire.

Le système éducatif congolais par contre ne respecte pas cette fonction fondamentale de l'éducation. En effet, cette société congolaise est dominée, bloquée par des contradictions et des paradoxes de tous genres. Elle est caractérisée par la crise socio-économique et les conflits armés qui ont conduit à une dégradation de système éducatif.

---

<sup>15</sup> UNESCO et 'éducation pratique, pi.

Pourtant, tout développement humain durable est un processus qui n'engendre pas seulement la croissance mais aussi distribue de façon équitable ses bénéfices qui renouvellent l'environnement plutôt qu'il ne les exclut. Le développement humain donne la priorité aux pauvres en élargissant leur choix et opportunités en leur permettant de participer aux décisions qui les affectent.

Pour le PNUD en février 1994 <sup>(16)</sup>, le développement humain durable, c'est un développement qui en faveur des pauvres, de la nature, des emplois, de la démocratie, des femmes et des enfants.

Ainsi, l'indicateur du développement humain durable est un indicateur qui intègre trois composantes se référant aux possibilités essentielles que le développement humain doit permettre d'élargir à savoir la durée de vie, mesurée par l'espérance de vie à la naissance ; le niveau d'instruction, mesuré par deux indicateurs à savoir le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus ; le niveau de vie assuré d'après le PIB par habitant.

La charge revient à l'Etat, qui a deux manières principales pour éduquer les citoyens en vue de favoriser le développement ; la première, c'est d'organiser l'enseignement au sein des structures formelles écoles, organisations de la jeunesse assumées par le pouvoir public, etc., les leçons d'histoire et de géographie car le premier vise les récits d'actions d'événements relatifs à une époque, à une nation ou à une branche de l'esprit humain qui sont jugés digne de mémoire soit encore c'est une science de la connaissance du passé et le seconde c'est-à-dire la géographie à pour objet l'observation, la description et l'explication des phénomènes physiques, biologiques et humains à la

---

<sup>16</sup> ()Rapport ratona sur e dév&opoement hrnanenjëpuh uduCQfla2, Brazzaville, 2002, p.14

surface du globe. On y reçoit les notions théoriques et des directives pratiques concernant les événements relatifs à une époque, une nation ainsi que la compréhension des phénomènes complexes avec leurs droits et devoirs réciproque entre l'individu et la communauté.

La seconde forme de 'éducation qui s'offre à l'Etat, c'est de pratiquer les valeurs de l'éducation à travers le comportement des dirigeants afin qu'ils parviennent à se comporter de façon correcte, juste et raisonnable, disons que cette forme d'éducation est une éducation par excellence.

Afin de sortir de la crise multiforme qui secoue notre pays, il convient de redéfinir un nouveau projet éducatif qui répondra aux exigences du nouveau type de société que nous voulons instaurer pour viser le développement.

La mise en place de projet, tels que le développement d'un guide destiné aux enseignants pour l'enseignement de l'histoire et de géographie eu ce qui concerne notre sujet fin d'élever les valeurs de l'éducation dans l'esprit des adolescents, il faut un appui consultatif pour diversifier les structures de l'enseignement secondaire, de développer l'utilisation de technologie, de l'information et de la communication.

MATANGILA (17) affirme que [éducation n'est pas seulement un droit, mais bien plus un devoir pour tous. Elle est indispensable à toutes les opérations du développement. L'analphabétisme, l'illettrisme est un réel litige pour la culture démocratique.

---

<sup>17</sup> MATANGILA-MUSADILAL., p.idS.

### **1.1.1. MILIEUX APPROPRIES A L'EDUCATION DE L'ENFANT**

Nous présentons ici quelques milieux appropriés à l'éducation de l'enfant car lorsqu'on parle de l'alphabétisation, on pense déjà à un concept holistique qui va au-delà de la simple acquisition des aptitudes à lire, à écrire et à calculer dont l'acquisition devrait permettre le recueil d'information et le développement d'autres aptitudes susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie de l'individu, de la famille et de la communauté.

#### **I.1.1. MILIEU FAMILIAL**

D'après SILLAMY, N., (18), La famille est une institution sociale fondée sur la sexualité et les autres cultures matérielles et spirituelles dont la forme varie selon les cultures. Elle constitue le milieu éducatif par excellence, celui qui exerce l'influence la plus forte, l'action la plus durable sur l'individu, c'est dans la famille que l'enfant s'ouvre à la vie, c'est là qu'il subit ce dressage inconscient qu'il apprend ces habitudes automatiques qui l'adaptent à la vie et l'intègrent dans la société.

Pour NGUB'USIM (19), le comportement est une adaptation ou une somme d'adaptation de préadaptation ou d'ajustements que l'individu montre ou riposte en réaction aux conditions changeantes de son milieu.

#### **II.1.2. MILIEU SCOLAIRE**

L'école supplée ce que la famille est incapable de faire. Une bonne école constitue un milieu éducatif de toute première valeur.

---

<sup>18</sup> SILLAMY, N., ponnaire encvcro édigq4qsgçlo ie, pi 18.

<sup>19</sup> NGUB'USIM, Cours de méthodes en pscçgie, cours inédit, JNIKIN. EPSE,

Ainsi le Dictionnaire Universel <sup>(20)</sup>, définit l'école comme étant un établissement où l'on dispose un enseignement collectif de connaissance générale ou de connaissance particulière nécessaires à l'exercice d'un métier, d'une profession ou à la pratique d'un art.

Pour ISANZALA <sup>(21)</sup> l'enfant acquiert des connaissances et développe ses capacités intellectuelles.

Pour sa part Joseph KIZEREBO <sup>(22)</sup> dit que « l'école doit être l'affaire de l'école », ils n'entent par-là qu'il faut noyer l'école dans le complexe de cercles vicieux ou de misère qui affecte souvent le village. L'école doit rester un ferment, un levain, par conséquent distinct de la masse, mais immergé et investi par celle-d pour agir.

En effet, éduquer pour une culture de la paix c'est contribuer à l'établissement d'un vaste système d'éducation et de formation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, la tolérance et la non violence.

### ***II.1.3. MILIEU PROFESSIONNEL***

Il peut former ou déformer les adolescents et jeunes adultes. Le jeune y acquiert par la pratique une technicité appréciable, mais il est aussi très influencé par les adultes qu'il rencontre et rapidement gagné à leurs idées. Le choix du métier est décisif pour l'avenir de beaucoup de jeunes. Nous distinguons également plusieurs instances non structurées à partir du milieu éducatif tel que le marché, amphithéâtre, stade, etc.

---

<sup>20</sup> Dictionr\3ire Universel, hachette, Edicef, 1996-19978, p386.

<sup>21</sup> ISANZALA, o,pçj, p13.

<sup>22</sup> KIZERBO,J., Société en crise et éducation, UNESCO, Unicef, 1989, p18.

## 1.2. LA CITOYENNETE

Pour PATRICK WELL et RONDALL, H., <sup>(23)</sup>, étymologiquement, le terme « citoyenneté » dérive du mot latin « civitas » qui veut dire « ensemble des citoyens, la citoyenneté est un fait et une idée puissante, son acquisition implique l'accès à l'appartenance pleine et entière.

KANGA KALEMBA et TUNGISA, K.D., <sup>(24)</sup> notent que la citoyenneté a une dimension politique, civique. C'est-à-dire elle concerne l'organisation et le fonctionnement de l'opposition parlementaire, légale et loyale ; l'opinion publique, les associations à vocation citoyenne ou les associations de défense de droits de l'homme, dont la mission consiste à contrôler la gestion de l'Etat dans la cité au niveau local, national,

Pour MAGNETTE, P., <sup>(25)</sup>, la citoyenneté est pour l'instant l'axe majeur de la politique moderne. C'est en tant que citoyen que nous acceptons les pouvoirs de l'Etat qui nous gouverne, et ce n'est qu'en nous référant à notre citoyenneté que nous sommes capables d'expliquer comment et pourquoi nous acceptons d'obéir à ces autorités encore pourquoi nous appartenons plus profondément résolument à notre société qu'à n'importe quel autre groupement humain.

L'auteur affirme encore que la citoyenneté est la clef de l'intime solidarité qui noue à l'âge moderne, protection et obéissance et le lieu d'où nous interprétons la santé politique ou les pathologies de notre pays ou d'autres. Elle incarne la relation qui unit les droits et devoirs dans le monde moderne.

<sup>23</sup> PATRICK WELL et RONDALL, H., *citoyenneté et citoyenneté*, éd. la découverte et syros, 199, p.16

<sup>24</sup> KANGA KALEMBA et TUNGISA, K.D., *op. cit.*, p.

<sup>25</sup> MAGNETTE, P., *La citoyenneté « netore as V ciarticiatioasjyijj*, ISI3N, Bruxelles, 2001, p.1.

Le concept de citoyenneté fait l'objet depuis quelques années, de réflexes luxuriants en sciences humaines.

On l'utilise indifféremment pour désigner des ensembles des droits individuels (civils, politiques et sociaux), une identité politique générique ou même des rôles sociaux divers.

MARSHALL cité par MAGNETTE <sup>(26)</sup> décompose à priori l'institution de citoyenneté en trois composantes qu'il qualifie de civile, politique et sociale. La première s'entend des droits qui définissent la liberté individuelle, liberté personnelle, d'expression, de conscience et de confession, l'élément politique recouvre le droit de participer à l'exercice du pouvoir politique et l'élément social comprend l'ensemble des droits qui permettent de mener une vie civilisée.

De toute évidence, l'apprentissage de la citoyenneté passe par la connaissance des principes fondateurs de la loi, par la connaissance de la société et de ses institutions, par l'entraînement systématique à l'analyse de la situation historique. C'est dans la classe d'histoire que l'élève est initié au concept de démocratie et peut le comprendre la grandeur et les limites. L'étude de l'histoire permet à l'enfant de mettre en perspective les événements de l'actualité en les inscrivant dans un ensemble plus durable et contextualité. Le cours d'histoire est un lieu privilégié pour apprendre aux jeunes à confronter leur point de vue aux grands mouvements d'idées, aux événements, aux valeurs et aux personnages qui ont marqué l'évolution du monde.

---

<sup>26</sup> MAGNETTE, op.cit, p2.

### **1.3. EDUCATION A LA CITOYENNETE**

L'éducation à la citoyenneté n'est pas une discipline à enseigner en tant que tel isolement.

Jean Hénaire <sup>(27)</sup> implique que l'éducation à la citoyenneté renvoie, de façon très étroite, à l'apprentissage du « vivre en semble », au développement du bien social. En ce sens l'éducation à la citoyenneté est une entreprise éminemment éthique. Elle appelle au dialogue, au consentement à la règle, à la défense des droits démocratiques et à l'ouverture sur le monde. Elle vise à construire les défenses de la paix, à promouvoir la justice et à garantir la sécurité entre les êtres humains.

Best Francine <sup>(28)</sup> quant à lui précise que l'éducation à la citoyenneté offre un champ d'investigation plus large. Ce processus fait appel à l'accès des savoirs (d'ordre civique et politique, mais aussi d'ordre historique, littéraire, scientifique, artistique, géographique, philosophique, etc.). L'éducation à la citoyenneté, sans être une discipline d'enseignement en soi, est l'ensemble des connaissances, des valeurs, des compétences sociales et des pratiques à mettre en œuvre pour faire accéder les jeunes à une citoyenneté consciente, critique et active. Elle rappelle que la formation du citoyen couvre un champ beaucoup plus large de savoir, d'attitudes et de comportements à acquérir, elle passe avant tout par la pratique et l'expérience et se fonde sur des situations de la vie du passé, mais aussi sur des problèmes de fonctionnement des institutions, des images de la démocratie projetée

---

<sup>27</sup> Jean Hénaire, gitp24.

<sup>28</sup> BEST, F., la notion de la citoyenneté, in cahier de nstu de recherche de la FSU, Québec, 1 997, p9.

dans les médias et règlement pacifique des conflits. Elle tend à toucher à la fois des domaines d'univers social, du développement personnel.

Pour KANGA KALEMBA VITA et TUNGISA <sup>(29)</sup>, l'éducation à la citoyenneté a pour objet de « préparer les citoyens, quels que soient leurs âges et sexes, à participer aux affaires de la cité. Elle vise à rendre la personne consciente de ses droits et de ses responsabilités à l'égard d'autrui et de la collectivité en général.

BORJA, J. <sup>(30)</sup>, estime que « l'éducation à la citoyenneté consiste à connaître ses droits et devoirs, mais aussi les recours en cas de non respect ou de violation de ces droits.

D'après KANGA, KV et TUNGISA, K.D <sup>(31)</sup>, l'éducation à la citoyenneté ne se limite pas seulement à la mémorisation de quelques connaissances nouvelles, mais évidemment elle doit permettre à tout citoyen d'acquérir des attitudes d'ouverture à 'autre ainsi que des habiletés de communication et de coopération afin qu'il puisse substituer le dialogue à la violence et travailler pour construire une société où les droits de chacun sont respectés et où les responsabilités individuelles et collectives sont pleinement assumées.

Elle est destinée à donner aux personnes la formation historique, morale et sociale qui [es prépare à leur rôle de citoyens et développer les qualités que doivent revêtir des bons citoyens pour contribuer au développement de leur pays et du monde.

---

<sup>29</sup> KANGA, Kv., et TUNGISA, K.D., Manuel d'initiation et de sensibilisation à b',éducation à la citoyenneté, Kinshasa, éd. Crefol Safidel, 2004. p.10.

<sup>30</sup> BORJA, J., Démocratie et gouvernabilité, Revue internationales des Sciences Sociales, n° 147, Barc&one, 1996, p.97.

<sup>31</sup> KANGA, K.DVet TUNGISA, op.cit, pp. 20-21.

Dans le cadre de son intervention, l'éducation à la citoyenneté envisage deux approches à savoir l'approche disciplinaire qui permet l'acquisition encadrée de connaissances à la vie démocratique et l'analyse des conditions essentielles à son développement. Cette approche est mieux indiquée pour les institutions d'enseignement classique, telles que l'école où l'histoire et la géographie, apparaissent aux yeux de beaucoup comme des moyens privilégiés pour ce type d'éducation.

2. approche transversale, elle invite à une pratique cohérente et intégrée de la citoyenneté. Elle exige la maîtrise des compétences dites « Transversales » qui s'intéressent au développement de l'esprit critique en ce qui concerne les connaissances et es diverses fins auxquelles elles peuvent servir, à a promotion de l'apprentissage de la coopération (solidarité sociale), aux attitudes et aux comportements favorisant l'acceptation de l'autre à la compréhension des conséquences, sur la vie démocratique, à l'instauration à tout milieu social d'un climat propice au dialogue et soucieux du bien commun.

Cette dernière approche est la plus soutenue, elle est appelée « modèle intégrateur » et consiste à notre entendement, à placer l'éducation à la citoyenneté sous la responsabilité de tous es enseignants à l'école, mais aussi de toutes les entités sociales « organisées > telles que l'Eglise, les associations de défense des droits de l'homme, la famille, les organisations non gouvernementales, les centres de recherche et de formation spécialisée.

Luce Brossard <sup>(32)</sup> note que les possibilités d'intégrer l'éducation à la citoyenneté à l'enseignement pour la bonne formation du citoyen sont réunies par domaine d'apprentissage

a) Les langues Le domaine des langues est le jeu idéal pour apprendre « les mots pour se dire » nécessaire à l'expression des émotions et de la pensée. L'enseignement des langues première et seconde, puisqu'une partie de français porte sur le discours argumentatif. Quant au programme d'anglais, on y trouve des objectifs comme « s'informer sur les faits » et « donner son opinion ». De plus ; le matériel didactique d'anglais langue seconde présente souvent des thèmes qui portent sur des éléments de l'éducation à la citoyenneté : droits de la personne, racisme, pollution, etc.

b) L'enseignement du Français : ont une grande liberté dans le choix des textes qui suscitent une réflexion sur des valeurs préconisées pour l'éducation à la citoyenneté. Le domaine des langues permet une intégration de l'éducation à la citoyenneté.

c) La technologie des sciences et les mathématiques

Dans ce domaine, la formation de l'esprit critique semble la cible privilégiée des enseignants et enseignantes.

En mathématiques, l'étude des statistiques constitue un terrain particulièrement approprié, exemple une variation de l'échelle d'un graphique peut fournir deux représentations différentes d'une même réalité, représentations qui ne livrent pas le même message et qui sont utilisées selon l'idée que l'on veut suggérer aux lecteurs.

---

<sup>32</sup> LUCE BROSSARD, Education à la citoyenneté dans toutes les disciplines, dossier d'éducation la citoyenneté, gyje édgpjgpe, n° 1096, Québec, 1998, pp.26-33.

En sciences tous les contenus ayant trait à l'environnement permettent de créer des liens très forts avec l'éducation à la citoyenneté. C'est un champ où les citoyens auront à faire des choix déterminants pour l'avenir et nous l'espérons, à agir en êtres responsables et solidaires.

L'actualité regorge d'événements qui ont des liens avec la science et qui permettent de sensibiliser les élèves à certaines réalités sociales et de former leur esprit critique voyages dans l'espace, biotechnologies, réchauffement de la planète, etc.

d) L'univers social : En sciences humaines, on ne peut pas ne pas faire l'éducation à la citoyenneté. Mais c'est d'éviter que les élèves ne se rangent tous du même côté. Etudier le passé pour éclairer le présent de même que connaître son territoire pour se l'approprier contribuent certainement à l'éducation à la citoyenneté.

e) Les arts touchent la sensibilité, est un lieu propice à l'acquisition d'attitudes d'ouverture aux autres et de respect des différences et fait vivre des situations collectives, favorise l'amélioration des habiletés d'expression et de communication.

f) développement personnel La principale contribution de la formation morale à l'éducation à la citoyenneté réside sans contredit dans le « apprendre à penser par soi-même » et dans les actions ayant pour objet de faire éprouver aux élèves un sentiment de solidarité. Dans le domaine du développement personnel, les élèves sont aussi invités à affirmer leurs valeurs en faisant la promotion, de la non violence.

### **1.3.1. Dimensions de l'éducation à la citoyenneté**

Il convient ici de développer les quatre dimensions sous-tendant l'éducation à la citoyenneté, à savoir les droits de la personne, la démocratie, le développement et la paix.

De quelle que nature qu'il soit, un projet éducatif se doit, pour être réalisable, de prendre appui sur les conditions de vie des apprenants auxquels il est destiné, tant aux plans politique, économique, social que moral. L'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie n'échappe pas à la règle <sup>(33)</sup>

#### **1.3.1.1. Démocratie**

La culture démocratique est la promotion de la dignité humaine, du respect de la personne, des libertés fondamentales et de la vie. Le citoyen est à respecter comme sujet politique raisonnable, libre capable d'initiative et d'entreprendre du neuf dans le monde, ensemble avec les autres. Elle est à construire sans cesse, ce qui demande la mobilisation constante de la volonté » des citoyens. Elle a pour objet de préparer et de conscientiser les jeunes surtout à la vie civile et politique pour qu'ils s'y engagent activement en prenant part aux décisions qui les concernent.

Pour BAECHLER, J., <sup>(34)</sup> la démocratie est le régime politique naturel de l'espèce humaine, de l'homo sapiens. Cela signifie que c'est le régime politique qui, en raison de ses principes, ses idéaux et ses politiques bien réussis, cherche le mieux d'une part, à limiter les

---

<sup>33</sup> Bureau régional UNESCO-Dakar, L'éducation et ceux, eux droits de l'homme et à la démocratie dans les systèmes éducatifs formels et non formel, DAKAR, UNESCO- décembre 1959, p13.

<sup>34</sup> BAECHLER, J., Nature et démocratie, Revue Européenne des sciences Sociales, Tome XXXI n° 91, Paris. 1993, p43.

tendances des inégalités sociales à se cumuler et d'autre part, à maîtriser les conséquences de la sauvagerie des passions humaines chez tous les citoyens de la cité.

Au contraire, KABARHUZA <sup>(35)</sup> pense que la démocratie n'est pas avant tout un système politique, mais un mode de vie, une affaire de culture et de mentalité, un état d'esprit. Comme culture, elle repose sur des valeurs éthiques, morales. Ces valeurs qu'il considère comme piliers de toute société qui se veut démocratique sont au nombre de quatre à savoir la participation, l'égalité, la liberté et la justice.

Robert MARTINEAU <sup>(36)</sup> affirme que la démocratie est « la mise en œuvre d'un ensemble des valeurs : dignité de l'individu, égalité devant la loi, droit à la dissidence, droit à la vie et au bien être en général, droit d'être informé, droit d'association, droit de participer aux décisions de la société et croyance au progrès ».

Ainsi, pour NATANGI, L., <sup>(37)</sup> la démocratie n'est pas seulement un mode de gouvernement, mais aussi un ensemble de valeurs sur lequel repose l'exercice du pouvoir démocratique. Nous retiendrons 4 valeurs fondamentales que nous considérons comme les quatre piliers de tout système démocratique. Il s'agit notamment

1. La participation est la participation de tous à la gestion de la chose publique, qui suppose la conscience d'être tous responsables de la marche ou de la construction de la Nation

---

<sup>35</sup> KABARHUZA, P. et résolutions pacifiques des conflits au Zaïre, Kinshasa, 1996, p.30

<sup>36</sup> MARTINEAU, R., et LAVILLE, C., Histoire de la voie royale vers l'éducation pour tous, Québec, 1998, p.35.

<sup>37</sup> NATANGI, L., op.cit, p.106.

2. La conviction que, tous les hommes sont égaux : C'est ce que proclame Déclaration Universelle des droits de l'homme dans son article premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. C'est-à-dire il faut l'esprit de fraternité et dans l'article 7 de la déclaration Universelle des droits de l'homme stipulent

« Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

3. La liberté, en effet, la démocratie est un système de gouvernement qui tend à inclure la liberté dans le rapport politique, c'est-à-dire dans les relations de commandement à obéissance, inhérente à toute société politiquement organisée. Et la liberté fondamentale de tout homme est celle où s'inscrivent les prérogatives de la Nature humaine disposition de soi, choix des actes, responsabilité. Donc la démocratie n'apparaît que comme un appareil technique, un ensemble de mécanismes protecteurs, une formule de gouvernement permettant de concilier la liberté de l'homme avec les exigences d'un ordre politique

4. Le dernier pilier de la démocratie c'est le sens du bien commun est e bien qui appartient à toute la communauté et qui est à distinguer du bien privé.

Pour José MPUNDU <sup>(38)</sup>, la démocratie est un droit inaliénable du peuple, c'est-à-dire elle dépend donc essentiellement de la prise de conscience que le peuple aura fait de ses responsabilités.

---

<sup>38</sup> José MPND, La démocratie, Kinshasa, 1994, p35.

Enfin, pour nous, la démocratie est une école, une constante de civisme d'expression d'une liberté individuelle guidée par la raison, le bon sens et la moralité humaine. Elle est une société politique morale.

### ***1.3.1.2. Développement***

Pour Kanga, 1CV et Tungisa, K.D, <sup>(39)</sup>, le développement humain est essentiel à l'exercice des droits à la citoyenneté, à l'harmonie sociale et donc à la survie de la démocratie. Aussi, la participation démocratique est une clef du développement et l'éducation à la citoyenneté touche également une éthique du développement durable.

GOFFAUX,J., <sup>(40)</sup> affirme que le développement humain est un ensemble de changements dans les mentalités, les habitudes sociales et es institutions qui mettent celle-ci en état d'opérer sa croissance.

Enfin, pour NGUB'USIN <sup>(41)</sup> l'indicateur du développement humain est un instrument de mesure simple, synthétisant trois dimensions du concept développement humain, à savoir, la capacité de vivre longtemps et en bonne santé, l'accès à l'éducation et au savoir et enfin un niveau de vie décent qui se réfère au PIB réel par habitant. Il combine ainsi, l'évaluation d'espérance de vie, du taux de scolarisation, de 'alphabétisation et du revenu. Enfin, le développement humain a besoin d'une gouvernance démocratique dont tous les individus doivent pouvoir participer aux institutions et aux décisions qui influe sur leur vie quotidienne. A ce prix, le développement humain passe également par un contexte de paix et de sécurité pour les individus.

---

<sup>39</sup> KANGAKVetTUNGISAKDgpjt, p25.

<sup>40</sup> GoFFAuxJ., Probième de développement, Kinshasa, éd. CRP, 1986, p47.

<sup>41</sup> NGUB'USIM, étude du l rcefen lot cours inédit] UNIKN, FPSE. 2002-2003.

### **1.3.1.3. Droits personne**

Le sous développement est contraire aux droits de l'homme. L'égalité exige que es citoyens Congolais aient es mêmes droits. La république est certes une association libre où les citoyens sauvegardent leurs intérêts, leurs droits et leurs devoirs.

Le droit à la vie paisible est une aspiration fondamentale du peuple ; le droit au travail, à la sécurité, à la juste rémunération, à la libre association est fondamental. L'éducation la citoyenneté doit permettre aux citoyens de participer, de façon active est efficace, à l'application, au renforcement et à la protection des droits de la personne qui sont socle moral et éthique de la société et le fondement égal d'un état de droit.

Pour e Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme <sup>(42)</sup>, les droits de l'homme sont des garanties de droits universels que les individus et les groupes de tout acte portant atteinte aux libertés fondamentales et à la dignité humaine. Le droit relatif aux droits de 'homme oblige les gouvernements à faire certaines choses et les empêche d'en faire d'autres. Certaines de principales caractéristiques des droits de l'homme sont les suivantes

Ils imposent des obligations aux Etats et aux acteurs étatiques on ne peut y déroger ou les retirer ; ils sont centrés sur la dignité de l'être humain ; ils protègent les individus et les groupes ; ils sont protégés par la loi ; ils sont garantis au plan international ; ils sont universels ; ils sont égaux et interdépendants.

---

<sup>42</sup> (41) Haut-commissariat aux droits de homme, enseignement des droits de homme Activité pratique pour l'école primaire et secondaire, Genève, 1989, p,1 1.

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont énumérés dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans divers instruments aussi appelés « pactes » et « Conventions », déclarations, principes directeurs et ensembles de principes élaborés par les Nations Unies et pour les organisations régionales. Ils comprennent une large gamme de garanties qui couvrent la quasi-totalité de la vie de l'être humain et de la société. Les droits garantis à tous les êtres humains sont notamment les suivants :

- le droit à la vie ; le droit de ne pas être torturé ni soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le droit de ne être arrêté ou détenu arbitrairement, le droit de chacun à ce que sa cause soit entendue équitablement le droit de na pas être victime de discrimination ; le droit à une égale protection de la loi ; le droit de chacun de ne pas faire l'objet d'immixtion arbitraires dans sa vie privée, la famille, son, lieu de résidence ou sa correspondance ; la liberté d'association, d'opposition, de réunion et de mouvement ; le droit de demander et de recevoir l'asile ; le droit à une nationalité ; la liberté de pensée, de conscience et de religion ; le droit de voter et de participer au gouvernement le droit à des conditions de travail justes et favorables ; le droit d'être convenablement nourri, logé et vécu et droit à 1a sécurité sociale ; le droit à la santé ; le droit au développement ; le droit de participer à la vie culturelle et évidemment ; le droit à l'éducation.

#### **1.3.1.4. Paix**

Pour Kanga, K.V et Tungisa, K.D., <sup>(43)</sup> La paix est à la fois il produit et le processus de 'a citoyenneté démocratique et pluraliste inspirée des droits de la personne et orientée vers un développement

---

<sup>43</sup> KANGA, K.V. et TUNGISA, K.D., op.cit, pp.27-28.

durable ; la paix sociale est la résultante d'un ensemble de conduites démocratiques tirant leur substance des droits de la personne, le développement est l'acquisition des habiletés cognitives et sociales en vue d'une participation à la construction et à la préservation de la paix.

Les finalités d'une éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, c'est de développer en chacun le sens des valeurs universelles et les types de comportement sur lesquels se fonde une culture de paix. Le rôle que joue l'éducation dans l'observation de la paix, le respect des droits de l'homme et de la démocratie connaît aujourd'hui une profonde évolution qui couvre plusieurs domaines celui des contenus définis en termes de comportements, d'attitudes et de compétences que doit développer la formation et celui des méthodes et techniques, comprises comme des stratégies d'enseignement, apprentissage à adopter pour atteindre ce développement.

Les stratégies relatives à une éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie doivent être globales et systématiques, c'est-à-dire s'adresser à un ensemble très large de facteurs dont certains sont énoncés plus précisément s'appliquer à tous les types niveaux et formes d'éducation ; associer l'ensemble des partenaires du système éducatif et les divers agents de socialisation y compris les organisations communautaires ; s'exercer aux plans local, national, régional et mondial ; faire appel à des modes de gestion et d'administration, de coordination et d'évaluation qui accordent un plus grand degré d'autonomie aux établissements d'enseignement pour leur permettre de définir des formes spécifiques d'action et d'articulation avec la communauté locale ; être adapté à l'âge et à la psychologie des destinataires de l'éducation et tenir compte de l'évolution des capacités

d'apprentissage de chacun ; être appliqué de façon continue et cohérente, l'évaluation des résultats et des obstacles étant un instrument indispensable qui permet d'adaptation continue des stratégies à des conditions changeantes ; prévoir les ressources nécessaires aux fins susmentionnées pour l'éducation dans son ensemble et plus particulièrement pour les groupes marginalisés et défavorisés.

### **1.3.2. Lieux d'éducation à la citoyenneté**

Pour Marthe Van Nesta (<sup>44</sup>), les lieux d'éducation à la citoyenneté pour atteindre avec efficacité leurs objectifs de former des citoyens et citoyennes doivent s'efforcer d'être

1. Des lieux qui foment la pratique de la démocratie et les sens de responsabilité : devient un citoyen démocrate, s'apprend dans un environnement qui place au premier chef la responsabilité d'instaurer un climat de transparence où les questions de pouvoir peuvent être discutées, il y a nécessité d'établir des règles de vie sociale et politique, bref d'apprendre à vivre ensemble

2. Des lieux qui interdisent la violence et autorisant la parole l'apprentissage de la vie en société, c'est le refus de l'insulte, de l'exclusion et des pratiques discriminatoires. L'accès à la parole s'apprend. On parle ici de l'art de délibérer, ce qui fait appel à une série d'habiletés écouter aussi bien que parler, attendre son tour, s'attacher à comprendre des points d'une vue différente, admettre son ignorance, attendre avant de porter un jugement ; reposer un problème d'une autre manière, rechercher plus d'informations, avoir le courage d'affirmer un point de vue peu populaire, soutenir une revendication, utiliser des

---

<sup>44</sup> Vannesta, M, pçjl, p41.

analogies, etc. telle est l'exigence de la démocratie qui suppose le temps dépenser, de s'exprimer, de comprendre les avis contraires et d trouver des compromis

3. Des lieux qui donnent un sens aux savoirs transmis ou enseignés c'est par la construction de savoir et de compétences que 'homme ou la femme peut exercer ses droits et ses devoirs de citoyens ou citoyennes. L'ignorance est la source de la précarité, de la dépendance et de l'exclusion. Le lieu d'éducation à la citoyenneté a le devoir de faire en sorte que l'individu s'approprie des savoirs et des 27 compétences pour s'adapter aux évolutions sociales, économiques et technologiques de son environnement

4. Des lieux qui engagent des individus à servir la communauté participer à des projets de service communautaire, c'est apporter sa contribution, à sa communauté pat là, l'on apprend que travailler ensemble est une expression de la participation sociale et fait ainsi avance la démocratie.

5. Des lieux qui ouvrent 'individu à la dimension planétaire le lieu d'éducation à la citoyenneté doit former un citoyen capable de porter un jugement critique, de participation au débat politique sur l'avenir de la planète et de proposer des stratégies de recherche à un monde qui semble vouloir se bâtir dans un contexte de compétitions, de concurrence et de précarisation de l'emploi.

Les droits de la personne, l'antiracisme, la démocratie, la paix, la non violence, le développement durable, le respect et la protection de l'environnement de même que l'inter culturalisme sont des thèmes qu'on peut élucider dans la formation du citoyen de la terre.

Cette éducation dans une perspective planétaire s'articule autour d'une pédagogie de la coopération et d'une approche liée, à la résolution pacifique des conflits.

### **1.5. CARACTERISTIQUE D'UN BON CITOYEN DEMOCRATE <sup>(45)</sup>**

#### **1. Le citoyen est ouvert au changement**

Le citoyen sait que 'histoire test pas que continuité, elle est aussi rupture et discontinuité elle est changement. L'étude de l'histoire permet de comprendre que le changement a toujours été un facteur important de l'évolution des individus et de leurs sociétés. Durant le cours d'histoire, 'élève peut aussi constater l'interaction du changement et de la continuité tout au long de l'évolution de l'humanité, afin de pouvoir lire correctement ces deux dimensions dans ('évolution de la réalité actuelle et arriver à voir l'idée de changement comme une valeur socialement positive. Ainsi, l'histoire délivre en outre la confiance du sentiment d'insécurité qui fait craindre toute modification de situation.

#### **2. en est militant**

Ici [enseignement de [histoire rappelle sans cesse à l'homme sa liberté de lire son histoire et sa liberté de la taire.

C'est ce que le citoyen doit être non seulement un observateur avisé de sa société mais aussi et surtout un acteur engagé de la vie sociale. Car, ce sont les hommes qui ont tait l'histoire dans le passé et ce sont les hommes qui la font dans e présent.

---

<sup>45</sup> MARTNEuR., et LAViaE, op.cit, pp.35-37.

### ***3. Le citoyen maîtrise la pensée critique***

L'histoire est, elle-même, une méthode de connaître et de comprendre le réel social dans sa variété et sa globalité, aujourd'hui et dans le passé, ici et ailleurs ; elle offre au citoyen une démarche à la fois simple et éprouvée.

Durant le cours d'histoire, (l'élève apprend à débarras, à confronter ses vues avec celles d'autres élèves, avec des témoignages d'époque, avec des explications d'historiens, il s'habitue à clarifier ou à raffiner ses perceptions premières, au besoin à les modifier à la lumière de nouvelles données.

### ***4. le citoyen est capable de mise en perspective***

Le citoyen peut difficilement être un observateur avisé du présent de sa société s'il ne sait s'en distancier pour mieux l'examiner et ça comprendre, il peut difficilement procéder à ses choix d'acteur engagé s'il ne dispose pas d'un certain recul par rapport à (l'actualité, le citoyen a besoin de la perspective historique, car celle-ci lui rappelle que l'événement n'est pas de génération spontanée, qu'il est le résultat de facteurs qu'il faut dégager pour le comprendre et éventuellement, agir sur lui: Généralement, le nombre de ces facteurs sont antérieur à l'événement. Le citoyen est condamné à traverser sa société en aveugle.

### ***5. Le citoyen accueille favorablement l'altérité***

Etre éminemment social, le citoyen est capable d'accueillir la différence et même d'en voir le caractère positif. Car il sait que c'est souvent de la rencontre des différences que naissent le changement et

le progrès, que les intérêts et les opinions contraires sont sources de transformation, que la dissidence n'est pas l'échec, l'opposition non plus.

La classe d'histoire le lui a appris de nombreuses situations du passé. Souvent sa faculté d'empathie. Cette faculté, d'empathie dont l'étude de l'histoire facilite le développement aide même le citoyen, par la capacité accrue de compréhension qu'il acquiert, à parfaire sa vertu de tolérance en ajoutant à ce qui est. d'abord une disposition affective une compréhension raisonnée.

### ***6. Le citoyen construit son identité et choisit ses appartenances***

Ici, le citoyen sait définir son identité personnelle et la situer dans le réseau complexe des appartenances sociales. Ses solidarités sont conscientes et raisonnées. Sans apprentissage historique, difficile de le savoir et de le comprendre. En effet, les identités personnelles comme les identités collectives, quelle qu'en soit l'échelle, dérivent du cheminement qui nous a conduit du passé à ce que nous sommes devenus. C'est des multiples circonstances du passé et des itinéraires individuels et collectifs qu'en issue la variété des identités présentes.

Enfin, c'est de la conscience ainsi que de la compréhension des origines et des facteurs de la différence que naît une identité personnelle, volontaire et réfléchie, qui permet de se situer par rapport à d'autres possibilités identitaires, de préciser ses lieux sociaux d'appartenance et ses liens de solidarité, de clarifier ses préférences et ses attachements.

## ***7. Le citoyen démocrate sait se libérer de la mémoire***

Devant e présent, aucun citoyen n'arrive sans son histoire propre. De multiples façons la famille, e groupe, la tradition, les médias, l'école même une mémoire du passé fui a été offerte. Le citoyen a besoin d'un équipement intellectuel lui permettant d'examiner cette mémoire, d'en apprécier la valeur, de l'adopter ou d'y résister, de l'adapter à ses besoins ou de construire de toute pièce la sienne propre.

Pour terminer, nous faisons souhaiter que 'éducation à la citoyenneté passe par l'étude de l'histoire.

## **CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE**

D'après GAUTHIER, B., toute investigation scientifique exige du chercheur le choix d'une méthode bien précise à suivre. La méthodologie de la recherche englobe à la fois la structure de l'esprit et la forme de la recherche ainsi que les techniques utilisées pour mettre en pratique cet esprit et cette forme. C'est de la rigueur avec laquelle une méthode de recherche est suivie que dépend la valeur des résultats obtenus à l'issue de cette recherche.

Dans ce chapitre consacré aux détails concernant notre démarche méthodologique, nous présentons le milieu dans lequel nous avons effectué nos enquêtes, la population et l'échantillon d'étude et enfin les techniques ayant été utilisées pour récolter nos données.

### ***II.1. MILIEU D'ETUDE : La sous-division de N'djili***

#### ***II.1.1. Organisation***

La sous-division N'djili regroupe les écoles des Communes de N'djili, Kimbanseke, Masina et Maluku. Elle est située dans la Commune de N'djili au quartier sept cens l'enclos de l'institut Technique Commerciale de N'djili, sur l'avenue de l'hôpital 7/C.

L'autorité de la Sous-division qui est le superviseur de l'entité administrative et le représentant du Ministre de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel sur terrain. Il est appelé Sous-Préfet ou chef de la Sous-division. Il est épaulé par 9 Chefs de Bureau qui sont ses collaborateurs directs.

Les Chefs de Bureau ont comme collaborateurs sept attachés de première classe et deux attachés de Bureau de deuxième classe.

Il y a ensuite huit agents de Bureau de la classe et 4 agents de 2<sup>ème</sup> classe, un agent auxiliaire de 2<sup>ème</sup> classe et un huissier.

### **II.1.2. Missions**

La Sous-division est une entité administrative qui a pour mission

- De veiller sur l'application des instructions émanant de la hiérarchie de l'éducation nationale ;
- De veiller sur le fonctionnement normal des écoles publiques de l'Etat
- Assurer le mouvement du personnel œuvrant dans les écoles de l'entité
- De représenter le Ministre de tutelle ;
- D'implanter les écoles suivant les programmes de développement de l'entité.

## **II.2. POPULATION ET ECHANTILLON D'ETUDE**

### **II.2.1. Population d'enquête**

Pour D'HAINAUT, L.,<sup>46</sup> une population peut être définie comme « l'ensemble des éléments parmi lesquels on aurait pu choisir échantillon, c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui possèdent les caractéristiques qu'on veut observer ».

MUCCHIELLI, R., définit la population ou univers enquête comme étant l'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête. C'est dans cet univers que sera tiré l'échantillon. Il est pratiquement impossible de réaliser une recherche sur l'ensemble des individus que l'on veut étudier.

La population est en général trop grande pour être étudiée entièrement. Il est donc recommandable de procéder à l'échantillonnage qui permet «obtenir des informations sur une fraction de cette population. La population à laquelle s'est intéressée notre étude est celle

---

<sup>46</sup> HAINAUTL., Concepts et méthodes de la statistique, Tome 1, iabor. Bruxeiles. 1975, p

constituée des écoles secondaires de la Sous-division de N'djili, laquelle fait partie de la Division urbaine Est dans la province de Kinshasa. Elle compte 229 écoles telles que réparties par réseau dans le tableau n°1.

**Tableau n° 1 : Effectifs des écoles secondaires de la Sous-division N'djili par réseau**

Réseau	Effectifs	%
Ecoles non conventionnées	15	6,55
Ecoles conventionnées catholiques	15	6,55
Ecoles conventionnées protestantes	35	15,28
Ecoles conventionnées Kimbanguistes	10	4,37
Ecoles conventionnées Islamiques	9	3,93
Ecoles conventionnées Salutistes	2	0,88
Ecoles conventionnées agréées et non agréées	143	62,44
TOTAL	229	100

Les résultats du tableau ci-dessus montrent que la taille de notre population d'étude est de 229 écoles autrement dit du 100 % dont 15 écoles non conventionnées soit 6,55 % ; 15 écoles conventionnées catholiques, soit 6,55 % ; 35 écoles conventionnées protestantes soit 15,28 % ; 10 écoles conventionnées Kimbanguistes soit 4,37 % ; 9 écoles conventionnées Islamiques soit 3,93 % ; 2 écoles conventionnées salutistes soit 0,88 % et 143 écoles conventionnées agréées ou non agréées soit 62,44 %.

### **II.2.2. ECHANTILLON D'ETUDE**

Jean de Bonville, l'échantillon correspond à la fraction sous-ensemble de message tiré de la population étudiée et que le chercheur entend soumettre à l'analyse proprement dite.

MIALARET, G., entend par échantillon d'une population une partie de cette population soit extraite au hasard », soit extraite selon les

règles très précisément définies. L'opération qui consiste à extraire ce nombre réduit d'éléments de l'ensemble des éléments que l'on veut étudier, c'est ce qu'on appelle échantillonnage. Ce qui est recherché lors d'un échantillonnage c'est la représentativité. Cela veut dire que la fraction d'individus tirée de l'ensemble que l'on veut étudier doit être typique de la population d'où elle est tirée, de telle manière que les informations obtenues de cette fraction d'individus puissent être applicables à l'ensemble de la population.

Pour VANDERMAREN, D., deux principes peuvent permettre un échantillonnage : la maquette et le hasard. Ce qui nous intéresse ici c'est l'échantillonnage selon le principe du hasard, on postule que les variations ; pour les différents traits qui caractérisent les individus dans une population se répartissent au hasard. Avec ce procédé, on présuppose que, si on extrait au hasard des individus de cette population on retrouvera dans cet échantillon la même répartition au hasard des variations pour les traits que celle qui caractérise les individus de la population.

Ainsi, pour obtenir les écoles, nous avons procédé par échantillonnage à partir de la liste de 229 écoles par réseau.

### **II.2.2. ECHANTILLON D'ETUDE**

Tableau n°2 : répartition des sujets selon les cours enseignés

Variable	Indicateurs	Effectifs	%
	ECM	30	27
Cours enseignés	EDV	27	24
	Histoire	28	25
	Géo	27	24
	Total	110	100

Il ressort du tableau n°2 que sur les 110 sujets soit 100%, 30 sujets soit 27% dispensent les cours d'éducation civique et morale, 27 sujets soit 24% dispensent le cours d'EDV, 28% soit 25% enseignent l'histoire tandis que 27 sujets autres soit 24% dispensent le cours de géographie.

*Tableau n°3 : Répartition des sujets selon les sexes*

Variable	Indicateurs	Effectifs	%
Sexe	Masculin	76	69
	Féminin	34	31
	total	110	100

Ce tableau indique que 76 sujets soit 69% ont un sexe masculin contre 34 sujets soit 31% du sexe féminin.

**Tableau n°4 : Répartition des sujets selon l'ancienneté professionnelle**

Variable	Indicateurs	Effectifs	%
Ancienneté	11 ans et plus	44	40
	6-10 ans	39	35
	0-5 ans	27	25
	Total	110	100

Ce tableau nous montre que 44 sujets soit 40% ont une ancienneté de 11 ans et plus, 39 sujets soit 35% ont ancienneté variant entre 6 et 10 ans, tandis que 27 sujets soit 25% ont 0 à 5 ans de service.

**Tableau n°5 : Répartition des sujets selon l'âge**

Variable	Indicateurs	Effectifs	%
	38 ans et plus	48	44
	31-37 ans	36	33
	24-30 ans	25	23
	Total	110	100

Le tableau n°5 indique que 48 sujets soit 44% ont l'âge de 38 ans et plus, 36 sujets soit 33% ont l'âge allant de 31 à 37 ans, tandis que 25 sujets soit 23% ont l'âge de 24 à 30 ans.

### **II.3. METHODE & TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES**

GWITZ JM., et PINTO. R., définissent la méthode comme un cadre conceptuel d'analyse utilisé dans un sens philosophique et signifie un moyen de parvenir à un aspect de la vérité, de répondre plus particulièrement à la question comment déboucher sur le problème d'explication.

Ainsi, dans le cadre de notre travail, pour une meilleure récolte des données et pour garantir la fiabilité, nous avons opté pour la méthode d'enquête en utilisant les techniques suivantes

#### **II.3.1. Technique documentaire**

FON, R., la technique documentaire consiste à consulter et à dépouiller les documents écrits, reproduits susceptibles de servir à l'enseignement, à la recherche scientifique et à la culture.

Pour NDANDULA NIUKONDO <sup>(47)</sup>, la technique documentaire consiste à consulter les documents existants en vue d'en tirer une ou des informations concernant le sujet d'étude. Cette technique permet dans un premier temps à circonscrire les limites de la connaissance déjà connue dans le domaine où se situe le sujet de la recherche, mais aussi à mieux préciser l'objet de l'inconnu ; qui nécessite la recherche en cours. Elle peut aussi dans un second temps permettre la saisie des données déjà consignées dans les documents écrits visuels et audio-visuels

La collecte se fait dans le document, l'analyse et la recherche concernant le traitement des données. La diffusion est le produit de la

---

<sup>47</sup> NDANDULA NIUKONDO, D., Cours de méthode de recherche en sciences et en pédagogie. inédit, IPN, 'DSP

recherche. Cette technique offre la possibilité de consulter toute la documentation relative au sujet de l'étude, c'est-à-dire de recourir aux archives, aux textes officiels et aux statistiques.

Dans le cas de notre recherche, l'analyse documentaire nous a permis de consulter les ouvrages qui traitent de l'éducation à la citoyenneté, de la paix, de la démocratie, du développement et de droit de l'individu.

### ***II.3.2. Echelle d'évaluation***

LANIBIN, JJ. <sup>(48)</sup> pense que le questionnaire est un instrument d'enregistrement et de stockage d'informations recueillies directement auprès des répondants et qui prend la forme d'un ensemble de questions fermées ou ouvertes selon que les réponses sont proposées ou non aux personnes interrogées.

Selon DORON, R. <sup>(49)</sup>, le questionnaire est l'ensemble des questions rédigées et représentées selon un ordre précis soit oralement, soit par écrit servant à recueillir dans une situation standardisée les opinions, sentiments, croyances et conduites des sujets.

Selon les objectifs poursuivis, la nature des questions posées la nature des sujets à questionner, il existe plusieurs types de questionnaire. Ainsi, dans le but d'identifier et d'évaluer les aspects spécifiques de l'éducation à la citoyenneté, nous avons porté notre choix sur le questionnaire d'évaluation ou échelle d'évaluation.

Dans le cadre de la description de l'échelle d'évaluation appliquée dans notre recherche, soulignons que son élaboration a

---

<sup>48</sup> LAFON, R., Vocabulaire de la psychopédagogie et de la psychiatrie de l'enfant. Paris. PUF. 1973, p.422.

<sup>49</sup> . DORON, R., Dictionnaire de psychologie. Ed., PUF, Paris, 1998, p.62.

consisté dans un premier temps à identifier à partir des ouvrages traitant directement ou indirectement de l'éducation à la citoyenneté, les instructions, traits de attribué à chaque comportement relatifs aux dimensions de l'éducation à la citoyenneté.

#### ***II.4.ENQUETE PROPREMENT DITE***

D'après DENDSHEERE,G., (<sup>50</sup>), l'enquête implique les opérations tendant délibérément à recueillir des informations Sur les individus, sujets d'enquête. Cette phase consiste à rassembler es informations nécessaires sur des questions précises afin de les analyser.

Notre enquête s'est déroulée dans es écoles secondaires retenues dans la sous-Division de N'djili plus précisément dans les communes de N'djili, Kimbanseke, Masina et ce auprès des enseignants des cours de géographie et d'histoire.

Compte tenu de l'abondance des indicateurs, soit 49 au total, il nous a été difficile voire impossible d'exiger aux enquêtés de répondre le même jour à cause de leurs occupations pendant les heures de cours.

C'est ainsi que nous nous sommes convenus de leur accorder au moins une semaine pour y répondre. Toutefois il y a lieu de signaler que sur 116 questionnaires distribués, nous n'avons pu récupérer que 110, soit une perte de 6 questionnaires (protocoles).

---

<sup>50</sup> 56 DELANDSHEERE, G., Dictionnaire d'évaluation et de recherche en éducation, Paris, F6. PUF. 1979, p251.

### **CHAPITRE III. VOIES ET MOYENS POUR ASSEOIR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ**

Dans ce dernier chapitre consacré à la présentation des voies et moyens pour asseoir la promotion de l'éducation à la citoyenneté, nous traiterons successivement des points ci-après :

1. la promotion de l'éducation à la citoyenneté en famille.
2. la promotion de l'éducation à la citoyenneté à l'école
3. la promotion de l'éducation à la citoyenneté en famille.
4. la promotion de l'éducation en milieu professionnelle.

#### ***II.1 LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ À L'ÉCOLE***

Comme lieux d'éducation à la citoyenneté, pour atteindre avec efficacité l'objectif de former les citoyens et les citoyennes, l'école doit s'efforcer d'être.

1. un cadre qui enseigne la pratique de la démocratie et le sens de responsabilité.
2. un cadre qui supplée ce que la famille est incapable de faire  
une bonne école constitue un milieu éducatif de toute première valeur.

Ainsi le dictionnaire universel <sup>(51)</sup>, définit l'école comme étant un établissement où l'on dispose un enseignement collectif de connaissances générales ou de connaissance particulière nécessaire à l'exercice d'un métier, d'une profession ou à la pratique d'un port.

---

<sup>51</sup> Dictionnaire universel, Hachette, edicef, 1996-1997. .386 FP.SE 2000 p.2

Pour ISAZA ALA<sup>52</sup>, l'enfant acquiert des connaissances et développe ses capacités intellectuelles.

Pour sa part Joseph KIZERBO), dit que « l'école doit l'affaire de l'école », il entend par là qu'il ne faut pas noyer l'école dans le complexe de cercle vicieux ou de misère qui affecte souvent le village.

L'école doit rester un format, un levain, par conséquent distinct de la masse, mase, mais immergé et investi par celle-ci pour agir.

En effet, éducation pour une culture de la paix c'est contribuer à l'établissement d'un vaste système d'éducation et de formation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, la tolérance et la non- violence dans le cadre de son intervention l'école doit organiser l'éducation à la citoyenneté envisageant ces deux approches à savoir :

1. **l'approche disciplinaire** qui permet l'acquisition encadrée de connaissances démocratiques et l'analyse de condition essentielle à son développement. cette approche est mieux indiquée pour les institutions classiques, telles que l'école où l'histoire et la géographie, apparaissent aux yeux de beaucoup comme des moyens privilégiés pour ce type d'éducation.
2. **l'approche transversale**, elle invite à une pratique cohérente et intégrée de la citoyenneté. elle exige la maîtrise des compétences dites « Transversales » qui s'internent au développement de l'esprit critique en ce qui concerne les connaissances et les diverse auxquelles elles. Peuvent sévir, à la promotion de

---

<sup>52</sup> ISANZALA Education la citoyenneté perception des valeur caractéristique d' un bon citoyen par les écoles finaliste Mémoire UNIKIN

l'apprentissage de la coopération (solidarité sociale), aux attitudes et aux comportements favorisant l'acceptation de l'autre à la compréhension des conséquences sur la vie démocratique, à l'instauration à tout milieu social d'un climat propice au dialogue et soucieux du bien commun.

Cette dernière approche est la plus soutenue, elle est appelée modèle intégrateur et consiste à notre entendement, à placer l'éducation sous la responsabilité de tous enseignants, à l'école, mais aussi de toutes les entités sociales « organisée » telles que l'Eglise, les associations de défense de droit de l'homme, la famille, les organisations non-gouvernementales, les centres de recherche de formation spécialisée.

LUCE BROSSARD <sup>53</sup> note que les possibilités d'intégrer l'éducation à la citoyenneté à l'enseignement pour la bonne formation du citoyens sont réunies par domaines d'apprentissage :

- a. **Langues** : le domaine des langues est le lieu idéal pour apprendre « les mots pour le dire » nécessaire à l'expression des émotions et de la pensée. l'enseignement des langues première et seconde, puisqu'une partie de français porte sur le discours argumentatif. quant au programme d'anglais, on y trouve des objectifs comme « s' informer sur les faits » et « donner son opinion », de plus , la matériel didactique d' anglais, langue seconde, présente souvent des thèmes qui portent sur des éléments à l'éducation à la citoyenneté droits de la personne, racisme ,pollution , etc.

---

<sup>53</sup> LUCE BROSSARD, éducation à la citoyenneté dans toutes les disciplines, dossier d'éducation à la citoyenneté, in *revue pédagogique*, N° 1096 Québec 1998, PP 25-33

**b. l'enseignement du français :** a une grande liberté dans le choix de textes qui suscitent une réflexion sur des valeurs préconisées pour l'éducation à la citoyenneté. Le domaine des langues permet une intégration de l'éducation à la citoyenneté.

**c. la technologique, les sciences et les mathématiques**

Dans ce domaine, la formation de l'esprit critique semble être la cible privilégiée des enseignants et enseignantes.

En **mathématique**, l'étude des statistiques constitue un terrain particulièrement approprié, exemple une variation de l'échelle d'un graphique peut fournir deux représentations différentes d'une même réalité, représentation qui ne libèrent pas le même message et qui sont utilisées selon l'idée que l'on veut suggérer aux lecteurs.

**En science :** tous les contenus ayant trait à l'environnement permettent de créer des liens très forts avec l'éducation à la citoyenneté. C'est un champ où les citoyens auront à faire des choix déterminants pour l'avenir et nous l'espérons, à agir en êtres responsables et solidaires.

L'actualité regorge d'événements qui ont des liens avec la science et qui permettent de sensibiliser les élèves à certaines réalités sociales et de former leur esprit critique : voyages dans l'espace, biotechnologies, réchauffement de la planète, etc.

**d. l'univers social :** En sciences humaines, on ne peut pas ne pas faire l'éducation à la citoyenneté. Mais c'est éviter que les élèves ne se regardent tous du même côté. Étudier le passé pour éclairer le présent de même que de connaître son territoire pour

se l'approprié contribue certainement à l'éducation à la citoyenneté.

- e. **les arts** : touchent la sensibilité, constituent un aux propice à l'acquisition d'aptitudes d'ouverture aux autres et de respect des différences et font vivre des situations collectives, favorisent l'amélioration des habiletés d'expression et communication.
- f. le développement personnel : la principale contribution de la formation morale à l'éducation à la citoyenneté réside, sans contredit, dans le « apprendre à penser par soi-même » et dans les actions ayant pour objet de faire éprouver aux élèves un sentiment de solidarité. dans le domaine du développement personnel, les élèves sont aussi invités à affirmer leurs valeurs en faisant la promotion de la non-violence.

### ***III.2. La promotion de l'éducation à la citoyenneté en famille***

D'après SILLAMY, N (), la famille est une institution sociale fondée sur la sexualité et les autres cultures maternelles et paternelles dont la forme varie selon les cultures. Elle constitue le milieu éducatif par excellence, celui qui exerce l'influence la plus forte, l'action la plus durable sur l'individu. C'est dans les familles que l'enfant s'ouvre à la vie, c'est là qu'il subit ce dressage inconscient qu'il apprend ces habitudes automatiques qui l'adaptent à la vie et l'intègre dans la société.

Pour NGUIB'USIM (), le comportement est une adaptation ou une somme d'adaptation, de préadaptation ou d'agissements que l'individu montre au riposte en réaction aux conditions changeantes de son milieu.

La famille est le premier creuset où la vie se forme. Tel père, tel fils, telle mère, telle fille, dit-on. Ainsi les parents doivent être un modèle de citoyenneté aux yeux de leurs enfants. Les relations que les enfants entretiennent avec les membres de la famille restreinte ou élargie préfigurent celles qu'ils peuvent avoir avec les membres de la grande communauté qui est la cité. De la même manière que l'homme aspire à la promotion de son groupe familial, de la même manière on doit lui apprendre à intervenir pour l'intérêt de la cité.

### ***III.3. la promotion de l'éducation à la citoyenneté dans la société.***

Qui dit société pense à un grand groupe et au « vivre ensemble ». vivre ensemble suppose une somme de comportements, de normes que les membres doivent acquérir pour la promotion du groupe. la société possède un certain nombre de créneaux grâce aux quels on peut promouvoir l'éducation à la citoyenneté notamment les églises, les associations culturelles, les parties politiques et les mass-média. il existe, certes, dans la cité, de différents réseaux qui véhiculent cette éducation, mais dans le cadre de notre étude, nous nous limitons aux quatre créneaux précités.

#### ***III.3.1. Les Eglises***

Depuis l'antiquité, les églises ont toujours constitué un cadre où l'éducation de la cité a longtemps été promue. Nous n'avons qu'à nous référer aux épîtres de Paul qui avaient pour cible les villes : Rome, Corinthe, Galate, Thessalonique. L'Eglise est une rectrice de consciences. Elle combat le mal et prône le bien. Elle dicte une somme de comportements qui facilitent la vie en groupe. Les enseignements religieux se focalisent sur l'amour du prochain, le respect de l'autorité, le

respect de la vie, la tolérance, valeurs que la plupart des constitution du monde prônent. les Eglises font des recommandations

### ***III.3.2. Les associations culturelles***

Les associations culturelles sont des regroupements de personnes visant un but précis. Elles sont toutes régies par des statuts et Règlements d'ordre intérieur qui prévoient les droits et obligations des membres comme le font les constitutions de tous les pays du monde.

Au sein de ces groupes, les membres apprennent à se conduire comme de bons citoyens parce qu'ils sont censés respecter les prescrits des statuts et règlements d'ordre intérieur. celui qui a appris à bien se comporter au sein de petit groupe a plus de chance à bien se conduire sur une large échelle qui constitue la République ceux qui ont eu la responsabilité de diriger avec brio les associations culturelles acquit de réelles capacités pour prendre en mains le gouvernement de la cité.

### ***III.3.3. Les partis politiques***

Les partis politiques sont des organisations ou groupement de personnes qui ont pour but de mener une action politique sur base d'un programme élaboré dans l'intérêt de la cité. Les membres des partis politiques doivent faire preuve de le beaucoup de citoyenneté. Leurs responsables doivent maîtriser les lois de la République et transmettre à leurs membres et à la masse qui constitue leur base les vertus du citoyen. C'est dans les partis politique que les citoyens d'une nation doivent acquérir les notions citoyennes comme la tolérance, l'égalité, le bon gouvernement, le respect du bien commun, la démocratie, l'alternance au pouvoir,...

### **III.3.4 les medias**

Les medias sont les moyens écrits ou télévisés qui établissent les relations de communication au sein de la société. Cela nécessite des programmes éducatifs instructifs qui permettent aux lecteurs et auditeurs de s'instruire quant aux droits et obligations des citoyens.

De même que la publicité influence le comportement des gens en matière de consommation, de même des émissions bien élaborées peuvent véhiculer chez un peuple le sentiment patriotique, l'amour du travail bien fait, la tolérance, la notion d'égalité, la promotion du respect mutuel comme, le respect des lois et de l'autorité.

### **III.4. L'éducation à la citoyenneté en milieu professionnel**

Le milieu professionnel peut former ou déformer les adolescents et les jeunes adultes. Les jeunes y acquièrent par la pratique une technicité appréciée, mais il est aussi très influencé par les adultes, qu'ils rencontrent et rapidement gagnent à leurs idées. Le choix du métier est décisif pour l'avenir de beaucoup de jeunes. Nous distinguons des milieux éducatifs tels que le marché, les amphithéâtres, les stades, etc.

Dans le milieu professionnel, l'individu apprend à travailler pour sa propre promotion et celle du groupe.

### **III.5. Dépouillement du questionnaire**

#### **III.4.1. Globale des dimensions de l'éducation à la citoyenneté**

Pour le collectif des données, nous avons ressorti les différents thèmes se rapportant à l'éducation à la citoyenneté. Cette échelle a été soumise à l'appréciation de 110 enseignants de 218

enseignants d'histoire et 27 enseignants de géographie, 30 enseignants de l'éducation civique et morale et enfin 27 autres l'éducation à la vie repartis en différent thème dont la démocratie, le développement, le droit de la personne et la paix

### **Thème 1 : démocratie**

**Question n°1.** Ecole organise telle les élections dans le choix de individu oui/non

Dans ce sous chapitre nous présentons et analysons les résultats de notre investigation afin de dégager l'analyse globale des dimensions de l'éducation à la citoyenneté. Cette présentation se ferre en examinant l'item par item et les fréquences observées seront converties en pourcentage.

En effet, la technique du pourcentage permet de rendre notre résultat plus compréhensible.

#### **Tableau n°6. Choix des individus**

Opinion	Fréquence	%
oui	53	54
non	51	46
total	110	100

Ce tableau nous montre que 59 sujets soit 54 % affirment qu'ils sont choisis par élections pour accéder à des responsabilités contre 51 sujets soit 46 % qui disent le contraire.

**Question n°2.** Existe-t-il le sens de justice, d'égalité, la liberté d'opinion et des informations au sein de votre école ? oui/non

Tableau n°7. Sens de justice et d'égalité

Opinions	Fréquence	%
Oui	36	33
Non	74	67
total	110	100

Ce tableau indique que 36 sujet soit 33 % affirment qu'ils accèdent au sens de justice et d'égalité contre 74 sujets soit 67 % qui pensent qu'il n' ya point de justice et de l'égalité.

**Question 3. Vous incite-t-elle à la participation oui/non**

Tableau n°8. La Participation

Opinion	Fréquence	%
Oui	39	35
Non	71	65
Total	110	100

Le tableau n°8 indique que 71 sujet soit 65 % ne participent pas à la décision de l'école contre 39 sujets soit 35% qui pense le contraire.

**Question 9.** Votre école vous permet-elle de développer le sens critique, le sens de responsabilité ? Oui ou Non

Tableau n°9. Prise de responsabilité

Opinion	Fréquence	%
Oui	47	43
Non	63	57
total	110	100

Ce tableau montre que 63 sujet soit 57 % pensent qu'ils n'interviennent pas à la prise de responsabilité contre 47 sujets soit 43 % qui affirment qu'ils ont de responsabilité.

Suscite-t-elle le sentiment de nationalisme, avoir le courage de affirmer un point de vue peu populaire ?

A cette question, les sujets enquêtés pensent qu'ils prennent rarement de décisions impopulaires car toutes les injonctions leur viennent de la direction générale.

## **Thème II. Développement**

**Question 5.** Vous permet-elle de connaître l'histoire du pays et l'hymne national ? oui/non

### **Tableau n°10. Connaissance de l'histoire du pays**

Opinions	Fréquence	%
Oui	83	75
Non	27	25
Total	110	100

Ce tableau indique que 83 sujet soit 75 % connaissent l'histoire du pays contre 27 sujet soit 25 % qui disent le contraire.

L'Ecole vous apprend à se conformer aux règles de la civilité privée et publique ?

A cette question, les sujets enquêtés ont répondu que les règles de la civilité privée et publique sont connus à partir de leur propre recherche de la cité.

**Question 6.** L'Ecole vous apprend-on l'importance de préserver l'environnement par la participation des citoyens aux activités publiques (curage des caniveaux ? Oui/Non

**Tableau n°11.** Participation des citoyens aux activités publiques

Opinion	Fréquence	%
Oui	36	33
non	74	67
Total	110	100

Ce tableau n°11 témoigne que 36 sujet soit 33 % ont appris la participation aux activités publique à l'école contre 74 sujet soit 67 % qui pensent qu'ils l'ont appris ailleurs.\*

Question 7. Insiste sur l'importance de la réhabilitation des routes nationales de dessertes agricoles de la voie urbaine ? Oui/ Non

**Tableau n°12. L'Importance de la réhabilitation des routes**

Opinions	Fréquence	%
Oui	105	95
Non	5	5
Total	110	100

Ce tableau indique que 105 sujets soit 95 % pensent que l'Ecole leur a appris l'importance de la réhabilitation des routes contre 5 sujets soit 5 % qui disent le contraire.

Question 8. L'Ecole vous sensibilise sur la lutte contre le VIH/SIDA et autres infections sexuellement transmissible ? Oui/Non

Tableau n°13 : sensibilisation sur les maladies sexuellement transmissibles

Opinions	Fréquence	%
Oui	92	84
Non	18	16
Total	110	100

Le tableau ci-haut nous montre que 92 sujets soit 84 % affirment avoir été sensibilisé sur les maladies sexuellement transmissibles contre 18 sujets soit 16 % qui pensent le contraire.

### **Thème III. Droit**

Question 9. Votre école vous informe-t-elle sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales ?

**Tableau n°14. Information sur les droits de l'homme. Oui/Non**

Opinions	Fréquence	%
Oui	68	62
Non	42	38
Total	110	100

Ce tableau nous montre que 68 sujets soit 62 % disent que l'école leur a fourni des informations sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales tandis que 42 sujets soit 38 % pensent que ils ne sont pas informés.

Question 10. Vous informe ainsi sur l'éveil de conscience sur l'action négative de l'homme sur son propre environnement physique ? Oui/Non.

**Tableau n°15. L'information sur l'éveil de conscience**

Opinions	Fréquence	%
Oui	66	60
Non	44	40
Total	110	100

Le tableau n°15 nous montre que 66 sujets soit 60 % ont l'information sur l'éveil de conscience à partir de leurs écoles, tandis que 44 sujets soit 40 % n'ont pas reçu l'information sur l'éveil de conscience.

**Question 11.** L'Ecole vous montre-t-elle les aspects positifs de productivité agricole ainsi que de la sécurité alimentaire ? oui/non

**Tableau n°11. L'information sur les aspects positifs de la production agricole.**

Opinions	Fréquence	%
Oui	74	67
Non	36	33
Total	110	100

Le tableau ci-dessus nous montre que 74 sujets soit 67 % reçoivent des informations sur les aspects positifs de la production agricole contre 36 sujets soit 33 % qui disent le contraire.

Question 12. Vous apprend-on à contribuer au développement de sa communauté par la participation à des projets de service communautaire ? Oui/Non.

**Tableau n°17. Contribution au développement de sa communauté.**

Opinions	Fréquence	%
Oui	21	19
Non	89	81
Total	110	100

Le tableau ci-contre indique que 89 sujets soit 81 % disent que l'école ne leur apprend rien sur le développement de sa communauté contre 21 sujets soit 19 % qui affirment la contribution de l'école au développement.

#### **THEME IV. Paix**

Question 13. Savez-vous que l'histoire du pays permet de comprendre que le changement est un facteur important de l'évolution des individus et de leurs sociétés.

A cette question nos sujets enquêtés affirment que durant le cours d'histoire, l'école peut aussi constater l'interaction du changement et de la continuité tout au long de l'évolution de l'humanité.

**Question 14. L'Ecole vous apprend aussi que le citoyen est un militant et doit maîtriser sa pensée critique ?**

Tableau 18. L'Information sur le militantisme

Opinions	Fréquence	%
Oui	66	60
Non	44	40
Total	110	100

Le tableau ci-haut, nous montre que 79 sujets soit 72 % pensent que l'histoire rappelle sans cesse à l'homme sa liberté de lire son histoire et sa liberté d'en faire tandis que 31 sujets soit 28 % affirment que l'école qui fournit le militantisme.

### **Question 15. L'Ecole vous forme régulièrement sur la paix.**

A cette question, les sujets enquêtés pensent que le citoyen a besoin d'un équipement intellectuel lui permettant d'examiner cette mémoire, d'en apprécier la valeur, de l'adapter à ses besoins.

### **Question n°19. L'Identité du citoyen**

<b>Opinions</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
Oui	42	38
Non	68	62
Total	110	100

Le tableau ci-dessus nous montre que 68 sujets soit % affirment que le citoyen sait définir son identité personnelle et la situer dans le réseau complexe des appartenances sociales, tandis que 42 sujet soit 38 % estiment que c'est l'école qui leur a informé sur l'identité du citoyen.

### **III. 5.1. ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES**

Dans cette partie du travail, nous allons examiner et constater si nos hypothèses ont été confirmées ou infirmées.

Notre préoccupation consistait à vérifier si les valeurs liées à l'éducation de la citoyenneté sont véhiculés en milieu congolais à travers les cours de géographies, d'histoire, d'éducation civique et morale, et de l'éducation à la vie.

Nous nous sommes demandés si l'éducation à la citoyenneté est prévue, assurée, favorisée en milieu congolais.

Cela nous a conduits à formuler les hypothèses suivantes :

1. les enseignements d'histoire, de géographie, de civisme et de l'éducation à la vie viseraient l'intelligence, les instructions, la science et la conscience.
2. l'Education à la citoyenneté serait prévue, assurée, favorisée le développement en milieu congolais.
3. les valeurs liées à l'éducation à la citoyenneté seraient véhiculés en milieu congolais à travers les cours de géographie, de l'histoire, de l'éducation civique et morale et enfin à l'éducation à la vie.

En effet, la finalité principale d'une éducation à la citoyenneté ou d'une éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie est de développement en chacun le sens des valeurs universelles et les types de comportements sur lesquels se fonde une culture de paix.

La Promotion de l'éducation à la citoyenneté se fera en fonction de la pratique de la démocratie et les sens de responsabilité, l'interdiction de la violence de la parole ; par la construction de savoir et de compétences que l'homme ou la femme peut exercer ses droits et ses devoirs de citoyens ou citoyennes ; préciser aussi les lieux où les individus doivent servir la communauté.

Enfin, l'éducation à la citoyenneté doit former un citoyen capable de porter un jugement critique, de participation au débat politique... tout ceci en rapport avec les valeurs véhiculées à travers les différents enseignements de l'histoire, de géographie, d'éducation à la vie et d'éducation civique et politique.

En guise de conclusion, les droits de la personne, la démocratie, la paix, la non violence, le développement durable, le respect de la protection de l'environnement sont des thèmes liés qu'on peut privilégier dans la formation du citoyen en général.

Il se dégage d'une façon générale les constats suivants :

- la plupart des sujets ont répondu qu'ils sont choisis par l'élection par accéder aux postes de responsabilité. Ceci veut dire que l'école organise les élections pour occuper certaines responsabilités. Cependant, il n'y a point de liberté de l'expression ou d'opinion quant à ce qui concerne le partage des revenus.
- Quant à la participation, nous constatons que l'école n'incite pas ses enseignants à partager les avis. Elle s'impose sous toutes ses formes à la décision émanant des activités en générale. Ceci est contraint à la culture démocratique qu'est la promotion de la dignité humaine, du respect de la personne, des libertés fondamentales et de la vie. Or parmi les valeurs fondamentales de la démocratie citons entre autres la participation, l'égalité des hommes, la liberté et le sens des biens communs constituent les piliers de tout système démocratique.

Quant à ce qui concerne le développement, les enseignants sont informés à partir de leurs propres expériences. Ceci veut dire que la participation des citoyens eux activités publiques se fait en dehors de l'Ecole (curage des caniveaux ou salubrité) ; la réhabilitation des routes.

En outre, le développement ici suppose la capacité de vivre longtemps, et en bonne santé, l'accès à l'éducation et en savoir et enfin

un niveau de vie décent. Il combine ainsi, l'évaluation d'espérance de vie, taux de scolarisation, de l'alphabétisation et du revenu.

Concernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, l'école fait l'effort pour fournir les informations supplémentaires y afférentes ; parfois l'éveil de conscience sur son propre environnement physique, les informations sur les aspects positifs de la production agricoles etc.

Par ailleurs, le droit à la vie, le droit de ne pas être victime de discrimination, ou traitement cruels, le droit à une égale protection de la loi, le droit de participer à la vie culturelle ne fait pas mention. A ce prix, le développement humain passe également par un contexte de paix et de sécurité pour les individus.